L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 12 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI. 17 NOVEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNESBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M.
JEUDIS.....10 A. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).....3 P. M.

Revenant, quitteront Madisonville, tous les

LUNDIS.....5.45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.....7 A. M.
VENDREDIS " " .....7 A. M.

L'eau est le temps le permettant.

Excursions :
TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Frêt reçu tous les leurs à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Givod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
1er mai—1an. No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le confort (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebaut, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 novembre
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100
et au dessus, selon les accommodations
Deuxième cabine.....$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
— On a —
A. MOULTON, J. BUISSON,
19 rue du Comp. Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Steamers :

LOUISIANA.....Vendredi, 18 nov.
NEW ORLEANS.....Mardi, 22 nov.
NIAGARA.....Vendredi, 25 nov.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs demandés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connexion à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC TEROUGH Line à entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et des principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an. Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.... 8:15 a.m.	San Antonio Express.... 7:05 a.m.
California Express.... 5:00 p.m.	California Express.... 10:55 pm

Chaque dimanche New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux du Sud-Ouest de Canal en à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er Sv—1an

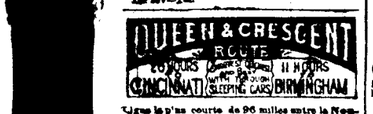

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 42 heures

VESTIBULE	No 2 Limited.	No 6. Limited.
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	8:00 a.m.
Arrive à Meridian	11:00 p.m.	2:06 a.m.
Arrive à Selma	2:27 a.m.	5:25 a.m.
Arrive à Chattanooga	8:10 a.m.	1:55 a.m.
Arrive à Burgin	3:40 p.m.	2:30 a.m.
Arrive à Lexington	4:50 p.m.	4:20 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:10 p.m.	7:20 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules salons de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que aucun autre route entre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent. Div. Pass. Ticket Agent.
Cincinnati. New Orleans.
2 mars—

Scientific American
Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year: $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui c'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à ondre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à base à double répétition, sommiers en fer, équilibres pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont rétablissement un valeurs et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos par spécialités.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, nouvellement à en charte, publie l'état suivant des ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891 :

Primes reçues :
Sur risques d'incen.....$518,578 30
Sur risques de rivières 16,325 97
Sur risques de mer.... 3,345 65
.....$548,207 92
A ajouter :
Primes non acquises de 1890..... 128,321 10
Total des primes.....$676,529 02
A déduire :
Intérêt et pertes et pertes..... 28,728 66
Revenu total.....$648,221 76
A déduire : Pertes payées—
Sur risques d'incen.....$297,690 26
Sur risques de rivières 9,044 22
Sur risques maritimes 3,547 54
Total pertes payées.....$310,282 52
Primes remboursées et cancellations..... 27,027 97
Commissions..... 81,826 60
Réassurances..... 47,139 73
Taxes et licences (y compris toutes les taxes actrières)..... 17,984 41
Dépenses, barème local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Rebecck, loyer, impressions, frais, fournitures, etc..... 48,544 97
Total des débours.....$550,805 60
Surplus.....$98,256 10

Doonnes :
Réservé pour risques non expirés.....$128,545 50
Réservé pour pertes ajoutées et non ajustées..... 44,550 55
Profits et pertes..... 15,690 95
.....$188,786 10

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir :
En banques.....$161,444 26
Au bureau..... 3,618 10 $165,062 46
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Orange.....105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés..... 122,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, à pour cent..... 20,250 00
$90,000 bons de la Louisiane à pour cent..... 90,900 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)..... 13,885 0
Une action du capital de N. O. Board of Trade..... 20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange..... 125 00
20 actions de la N.O. Warehouse Co 225 00
Une action French Opera House Co..... 100 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..... 50 00
Primes en cours de perception, Membres, accessoires, coffre-fort, etc..... 2,000 00
.....$548,096 10

PASSIF.

Capital-actions.....$200,000 00
Fonds de réserve..... 60,000 00
Dividendes non payés..... 840 00
Réservé pour risques non expirés 128,545 50
Réservé pour pertes ajoutées et non ajustées..... 44,550 55
Balance (non comprise le dividende de juillet 1891)..... 830 07
.....$548,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et ces nets des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
JOSEPH McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.
M. T. DOUBIGS, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) FRANK ROYER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. BORWARTZ,
F. G. RENNE,
J. H. MENGE.

A une séance du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de l'unanimité de payer aux actionnaires les dividendes d'intérêt-dividende consécutif régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT MOORES, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lou. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891 :

Primes reçues :
Sur risques de feu.....$235,229 55
Sur risques de marine..... 1,784 12
Sur risques de rivière..... 2,731 76
.....$241,115 43
A ajouter, primes non acquises de 1890..... 86,930 00
Primes totales.....$328,045 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes..... 23,197 85
Revenu.....$352,243 28
A déduire, pertes payées :
Sur risques de feu..$197,150 23
Sur risques de marine..... 1,176 72
Sur risques de rivière..... 1,397 62
Total des pertes $199,723 57
Retour de primes et cancellations..... 22,292 04
Commissions..... 39,270 56
Réassurances..... 28,784 00
Taxes et Licences..... 2,831 41
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau de commerce, corps de surveillance..... 30,645 50
Débours.....$323,537 48
A déduire :
Primes non acquises 245,974 00
Pertes ajoutées et non ajustées..... 25,000 00 77,974 00
Pertes.....$1,262 28

ACTIF.

Argent en caisse.....$ 52,856 21
$12,000 Bons des Etats-Unis à 4 p. c. 11,800 00
$131,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..... 130,980 00
$60,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..... 58,320 00
$96,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 p. c..... 93,250 00
10 Actions Germania Ins. Co. 1,150 00
Primes en voie de recouvrement..... 31,546 64
Bons sur hypothèque..... 17,750 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes..... 4,973 28
Meubles et installations de bureaux..... 2,500 00
.....$399,350 22

PASSIF.

Capital-actions.....$200,000 00
Dividendes non réclamés..... 2,325 00
Réservé pour primes non-expirées 53,274 00
Réserve pour pertes ajoutées et non-ajustées..... 25,000 00
.....$280,599 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

SIMON LAZAUX, Jr., Président.
PIERRE LAZAUX, Secrétaire.

Assurement et signé devant nous, notaire public, ce 16 janvier 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans, Lou.
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891 :

Primes sur incendies.....$919,298 06
Primes sur marittimes..... 1,778 93
Primes des rivières..... 2,552 33
Total des primes.....$923,629 32
A ajouter : Primes non expirées de 1890..... 44,163 67
Total.....$967,792 99
A déduire : Intérêt, prime et pertes.....$96,304 50
Moins intérêt, prime et pertes généraux..... 12,841 71— 83,462 79
Fonds de surplus..... 91,450 23
Total.....$968,626 19
Pertes payées :
Sur risques de feu..... 691,271 06
Sur risques maritimes 2,591 55
Sur risques de rivières 4,968 33
.....$698,830 94
Réassurances..... 27,996 19
Primes remises et commissions..... 68,925 18
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et sous-ordonnés..... 19,490 17
.....$815,242 48
Profits bruts.....$153,383 71
Réservé
Pour primes non expirées..... 944,899 20
Pertes d'incendies non payées..... 18,057 64
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891..... 19,000 00
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892..... 19,000 00
Profits de surplus 1891..... 91,450 23—$1,022 61
.....$968,626 19

ACTIF

Billets hors primes..... $1,27 15
Primes en voie de collection..... 56,715 72
Prêts sur nantissement..... 4,275 00
Prêts sur hypothèques..... 2,467 09
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes..... 99,162 90
Stocks de banques, d'assurances et autres..... 24,091 00
Bons hors hypothèque, Wednelling Bowling Co..... 5,000 00
Propriétés foncières..... 66,814 94
Meubles de bureau et accessoires... 4,913 14
Argent comptant en banque..... 28,396 93
.....$293,293 66

PASSIF.

Capital-actions.....$200,000 00
Fonds de surplus..... 91,450 23
Réserve pour primes non expirées. 44,899 20
Réserve pour pertes non payées ou incendie..... 18,057 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892..... 19,000 00
.....$293,293 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. SUERBIERE, Président.
J. HAMLINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de QUATRE POUR CENT, égalant dix pour cent par an sur le fonds-capital payable à ses actionnaires le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. SUERBIERE,	J. B. MEYER,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKER,
J. HAMLINGER,	GEO. LIEBELHOF
L. GRUNERWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARD,
J. R. MERLIN,	M. VONDERBRANE,
J. J. LAGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN,	A. THIESEN.

17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau : No 49 rue du Camp.

SIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant le 31 décembre 1890 :

Primes reçues pour risques d'incendie..... $ 79,080 71
A ajouter : primes non expirées pour 1889..... 20,006 67
.....$ 99,087 38
A déduire :
Pertes payées..... $22,145 94
Réassurances..... 3,442 45
Primes remises et commissions..... 6,755 69
Commission et courtage..... 3,366 02
Dépenses, générales, moins concessions et intérêts..... 15,065 24
.....$ 53,806 71
.....$47,180 67

Réservé pour pertes non ajustées..... 6,010 00
Réservé pour primes non expirées pour 1890..... 19,915,30
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour 1891..... 14,953 36
Au fonds de réserve..... 6,322 11
.....$ 47,180 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital.....$ 1,992 18
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques..... 178,061 62
Billets à recevoir..... 1,146 43
Propriétés foncières..... 16,000 00
Argent en banque, bureau..... 6,487 09
Primes en cours de collection..... 42,272 15
Meubles de bureau et accessoires.. 5,181 93
.....$252,450 01

PASSIF.

Capital-actions.....$200,000 00
Réservé pour pertes non ajustées..... 6,010 00
Réservé pour primes non expirées..... 19,915 30
Intérêt à 41 dividendes, fonds de réserve et surplus..... 107,522 31
.....$232,456 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance de la Compagnie des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1892.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt-dividende mentionné de QUATRE POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Rierbord,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
F. Doerr,	A. H. Rivard,)
M. Hipsmann,	Joseph Behrman,
Jno. Eversdi,	J. H. Schiermann,
F. Rapp,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	George Heinze.
C. Taylor Genaro,	

20janv—4 6m

Produits de la Louisiane.

DEPARTEMENT REVENU, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUELE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'interdire et prononcer de suspendre les ancrages des navires, DU PREMIER JOUR DE MAI 1892 à nuit, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant des différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que toute cargaison, passagers et équipagements, comme cela est stipulé dans les ordonnances de la quarantaine sus dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la NOUVELLE ORLEANS DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports ouverts interdisant ou en Amérique, seront traités comme ayant des infection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports non infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui sont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou navires qui leur arrive, ou ont eu des maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection matérielle nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans entre-détention du navire ou de personnel autre que celle nécessaire pour mettre ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la détention sanitaire est satisfaisante, prouvant après inspection, franchir la quarantaine, sujets à désinfection matérielle nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans entre-détention du navire ou de personnel autre que celle nécessaire pour mettre ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la détention sanitaire est satisfaisante, prouvant après inspection, franchir la quarantaine, sujets à désinfection matérielle nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans entre-détention du navire ou de personnel autre que celle nécessaire pour mettre ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la condition maritime, avec détention de quarantaine de trois jours à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire indiquée, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de jaune, ou qui plus tard pourraient être infectés, seront retenus à la station maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, pourront obtenir une pratique dans les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, de Les Bayous ou Lac Charles, en toute autre station quarantenaire de l'Etat, sans autre détention plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les vœux de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, ce que le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Mal. Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable de prononcer les mesures de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le 1er et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures midi, et que ladite quarantaine demeurera en vigueur et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, avec différentes stations, seront requis spécialement de la rigoureuse application des règlements enfermés par cette proclamation, et le Bureau de Santé en requiert de la part du gouverneur, de toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaines de l'Etat.

Donné sous le sceau et la signature de la SCEAU Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 12me jour d'avril de l'année de Notre-Seigneur mil dix-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent cinquième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse ses remerciements, propriétaires, capitaines et équipages de navires, en suggérant à ceux-ci de faire le tout de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de leur indiquer autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépeuplés, autant que possible, pendant la période de la Quarantaine, à moins de circonstances de force, de rapin, de vidanax et autres matériaux de même nature. Les matelots en crin en en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports très pleins devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'aviser les passagers arrivant de porte quarantaineuse qu'ils ce départent autant que possible de bagages, ou de l'endommager par l'eau ou de la manifestation d'une maladie particulière à bord pendant la détention. Ces passagers sont priés de ne pas prendre des leurs et effets des autorités, bagages, vêtures et autres matériaux d'une texture délicate, car ils seraient à courir dans les risques de l'avarie.

4. Les navires nouvelles dans les ports et ceux à la sèvre jaune devront s'assurer, si c'est possible, tels fix rivets, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le surgeon doit, autant que faire se pourra, être informé à l'avance de l'arrivée des pompes possible et à permettre aux pompes de pomper l'eau de la cale et d'enlever cela.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et improdhin, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. Les navires qui ont été infectés et dont les parties du pins éloignées ainsi que les intrudiques pneumatiques peut n'en servir, en s'à-dressant au Bureau de santé qui y en de son ressort.

7. Les capitaines de navires devront, avant d'entrer, faire pomper complètement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, jusqu'à ce que le bâtiment dans des conditions sanitaires, et que la période de détention de Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires partant des ports infectés devront laver et brûler les parties du pronoms pour tribler toute adhérence à la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc.

10 nov—3t

LE FRANCO-LOUISIANAIS.
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA BRIDGE, 1128 ESPLANADE.

Bureau : 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lou.

THE NEW ORLEANS BEE,
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 16 novembre 1892.

CONDITION DES BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Capital-actions payé	2,200,000 00		
Dépôts	20,204,261 00	2,075,126 00	
Mandats et dépôts de banques	7,879,245 00	710,262 00	

Situation monétaire par et comparée et en Etats-Unis.

MONNAIE. — Sterling à Vienne, $4 860 à 90, 90-francs, $3 92 à 93, doublons espagnols, $15 40 à 15 60, 20-francs, $3 85 à 90, $4 75, or liquer matériaux, 77c 97, argent monnaie mexicain, 79c 75 (le cent, 60c 61 à 62c 62 c. 60c 61 à 62c 62 c. 60c 61 à 62c 62 c.